

SASU 2MG INVEST
S.A.S.U. au capital de 5 000,00 Euros
Siège social : 138 Boulevard de Provence
Le Panoramis - Bat Cap Antibes
06700 SAINT-LAURENT-DU-VAR
R.C.S ANTIBES : 888 608 668

PROCES-VERBAL DES DECISIONS
DE L'ACTIONNAIRE UNIQUE DU 26/05/2025

Le 26/05/2025,
à 9h,

Monsieur Michel MAGNIN, Actionnaire unique de la société **SASU 2MG INVEST**, s'est rendu au siège social de la société, sur convocation du Président.

Monsieur Michel MAGNIN, préside la séance en qualité de Président

L'Actionnaire unique est présent afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Transfert du siège social de la SASU 2MG INVEST,
- Modification des statuts de la SASU 2MG INVEST.

Le président donne lecture de l'ordre du jour.

L'ordre du jour comporte les décisions suivantes :

Décision n°1

Transfert du siège social de la SASU 2MG INVEST

L'Actionnaire unique décide du transfert du siège social de la SASU 2MG INVEST du 138 Boulevard de Provence - Le Panoramis - Bat Cap Antibes - 06700 SAINT-LAURENT-DU-VAR au C/O ADCM Secrétariat – 3 Place Masséna – 06000 Nice.

Décision n°2

Modification des Statuts de la SASU 2MG INVEST

L'Actionnaire unique décide de la modification de l'article 5 des statuts de la SAS 2MG INVEST.

ARTICLE 5 - Siège social.

Le siège social de la société est *C/O ADCM Secrétariat – 3 Place Masséna - 06000 Nice.*

Il était situé antérieurement *138 boulevard de Provence - Le Panoramis – 06700 Saint Laurent du Var.*

Il peut être transféré par décision en tout autre endroit du même département par simple décision de l'organe dirigeant, sous réserve de ratification par l'associé unique ou par la prochaine assemblée, et en tout autre lieu suivant décision de l'associé unique ou décision collective extraordinaire des actionnaires.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par L'Actionnaire unique.

Michel MAGNIN

